Si cette motion était adoptée aujourd'hui, le greffler de la Chambre se trouverait ainsi le texte du discours du Président en appendice à notre compte rendu et nous pourrions l'avoir à notre disposition lundi.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. M. St-Laurent: Je propose autorisé à faire imprimer dès qu'il sera prêt l'ajournement de la Chambre. Lundi aprèsmidi, nous poursuivrons l'examen du discours du trône.

> (La motion est adoptée et la séance est levée à 3 heures et 47 minutes de l'aprèsmidi.)